



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

WP Council 262/15

17 septembre 2015

Original : anglais

F

Conseil international du Café
115^e session
28 septembre – 2 octobre 2015
Milan (Italie)

**Mandat du Groupe restreint
du Forum consultatif sur le financement dans
le secteur du café - Proposition de révision**

Contexte

Le document ci-joint contient une proposition de révision du mandat du Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (annexe I) et du Comité des finances et de l'administration (annexe II). La version finale a été distribuée sous la cote [ICC-110-13 Rev. 1](#). Les modifications proposées sont indiquées en **caractères gras**.

Mesures à prendre

Le Conseil est invité à examiner ce document et, s'il le juge approprié, à l'approuver.

**GROUPE RESTREINT DU FORUM CONSULTATIF
SUR LE FINANCEMENT DANS LE SECTEUR DE CAFÉ**

MANDAT

1. Le Groupe restreint du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (ci-après le Groupe) aide le Conseil à organiser et à promouvoir les travaux du Forum, y compris par :

- a) le choix des sujets à examiner par le Forum ;
- b) l'identification des personnes ayant les connaissances pertinentes pour participer au Forum ;
- c) l'élaboration des mécanismes ou des modalités d'examen des sujets au sein du Forum ;
- d) l'identification des moyens de diffusion d'information sur le Forum et les résultats de ses travaux ;
- e) l'exploration de financement du Forum, et
- f) la facilitation et l'encouragement de discussions, débats et échanges d'expériences et d'informations sur les sujets liés à la finance et à la gestion des risques dans le secteur du café.

2. Le Groupe se compose de **dix** représentants nommés par le Conseil pour un mandat de deux ans, dont **six** représentants des Membres exportateurs et **quatre** représentants des Membres importateurs. Les Membres intéressés peuvent également y participer. Le président et le vice-président du Forum figurent parmi les représentants du Groupe et siègent en tant que président et vice-président, respectivement, du Groupe.

3. Le Groupe est assisté par le président du Groupe consultatif du secteur privé (CCSP) et par quatre conseillers ayant les compétences pertinentes, qui sont nommés par le Conseil pour un mandat d'un an qui peut être renouvelé si le Conseil en décide ainsi. Le Directeur exécutif est membre de droit du Groupe.

4. À la session du Conseil tenue quelque six mois avant l'expiration du mandat des conseillers et sur la base d'une liste d'experts d'organisations intergouvernementales, d'institutions financières, du secteur privé, d'organisations non-gouvernementales et autres institutions, le Groupe présente une recommandation au Conseil au sujet des personnes qui pourraient siéger au Groupe en tant que conseiller. Il présente également une recommandation sur un ou plusieurs sujets qui pourraient être examinés par le Forum. Le Groupe peut identifier des sujets à l'avance, s'il y a lieu.

5. Le Groupe se réunit normalement pendant les sessions ordinaires du Conseil, et peut travailler pendant l'intersession, le cas échéant, par courrier électronique ou par téléconférence pour s'acquitter de ses fonctions.
6. Le président du Groupe fait rapport au Conseil à chaque session.
7. Le Groupe fonctionne en anglais.

COMITÉ DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

MANDAT

1. Le Comité des finances et de l'administration (le Comité) examine en premier lieu toutes les questions de nature financière et/ou administrative avant de soumettre ses recommandations au Conseil, à savoir entre autres :
 - i) l'approbation du budget administratif ;
 - ii) l'approbation des comptes annuels de l'Organisation ; et
 - iii) la nomination du vérificateur.

2. Pour chaque année caféière, le Conseil désigne six représentants des Membres exportateurs et **cinq** représentants des Membres importateurs pour siéger au Comité. Le quorum exigé pour les réunions du Comité est constitué par la présence de deux représentants des Membres exportateurs et de deux représentants des Membres importateurs.

3. Le Comité élit un président et un vice-président parmi les Membres désignés. Le président et le vice-président du Comité sont élus parmi des représentants de catégories de Membres différentes et, en règle générale, la présidence et la vice-présidence sont assurées alternativement chaque année caféière par les deux catégories de Membres. À chaque session du Conseil, le président du Comité fait rapport au Conseil sur les travaux du Comité.

4. Les réunions du Comité ne sont pas ouvertes aux observateurs